

Financer son doctorat dans le cadre de l'École doctorale

SHS 473 Lille Nord de France



Université
de Lille

Mardi 3 octobre 2023 14h-17h



L'École doctorale SHS 473: une grande maison 2021-2022

- Environ 500 doctorants
- Depuis le 1^{er} septembre 2021 :
- **1 établissement:**
 - Université de Lille
 - **1 école** ENSAPL (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille)
- 11 laboratoires
- 207 HDR Ulille
- Environ 60 thèses soutenues chaque année
- 100 nouveaux arrivants



Ecole doctorale
Sciences de l'Homme et de la Société
Université Lille Nord de France



L'École doctorale SHS 473: une équipe



- **Bureaux** : Maison de la recherche, campus Pont de Bois
- **Directrice**: Christine Hoët-van Cauwenberghe
- **Directeur adjoint**: Hervé Leuwens
- **Responsable administrative**: Sabrina Abed
- **Chargée du suivi administratif et pédagogique**: Pascaline Lamblé
- **Chargée du suivi des soutenances de thèses, cotutelles et gestion financière**: Carole Calandre
- **Chargée du suivi à l'international**: Claudine Schneider; retraite au 1^{er} avril 2023 non remplacée
- **Chargée de la valorisation de l'expérience doctorale et du suivi de carrière des docteurs**: Fabienne Hien; retraite au 1^{er} janvier 2024; remplacée?
- **Référents insertion professionnelle**: Gérald Delelis, Olivier Janssen et Eric Dose (Faculté PsySEF)

Étudiants inscrits en université en 2021-2022



- Le ministère vient de faire paraître les effectifs d'étudiants pour l'année 2021-2022 (Note flash du SIES n° 34 | Décembre 2022).
- En 2021-2022, 1 656 900 étudiants étaient inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DROM, effectif stable sur un an (+0,4 %).
- Sur le périmètre universitaire strict, les inscriptions en cursus **licence** (61 % des inscriptions universitaires) diminuent de 1,1 %.
- À l'inverse les inscriptions en cursus **master** augmentent de 3,0 %. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du nombre d'étudiants en formations de santé (+7,8 %), incluant les diplômes d'État de santé et les diplômes d'université. Les effectifs de première année de diplôme de master continuent à diminuer mais de manière moins marquée : -1,0 % (-1,7 % en 2020), alors que ceux de seconde d'année ont augmenté de 1,2 % (+3,2 % en 2020). La baisse en première année serait la conséquence de la plus grande sélection à l'entrée en master.
- Pour le **doctorat**, on observe une légère hausse des inscrits (+0,6 %) dans tous les grands champs disciplinaires sauf en Droit-Sciences politiques (-5,0 %) et dans les disciplines littéraires (-1,3 %) qui, à elles seules, représentent près d'un tiers des doctorants inscrits (31,7 %).

Le point sur les campagnes d'obtention des contrats doctoraux 2023 et 2024



Contrats doctoraux labellisés exemple de 2023



L'Université de Lille a inscrit dans ses priorités l'augmentation du nombre de thèses soutenues. Dans cette perspective, le Conseil Scientifique (CS) consacre annuellement près de 50% du budget de fonctionnement de la recherche au financement de contrats doctoraux d'établissement, soit 105 contrats doctoraux pour un montant approximatif de 11M€.

Par ailleurs, le CS contribue à la politique scientifique de l'Université de Lille par le financement d'actions visant à développer les collaborations internationales, à soutenir le rayonnement de l'excellence en recherche et les projets interdisciplinaires ou encore à renforcer les actions partenariales avec des entreprises.

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



Contrats doctoraux labellisés ULille exemple de 2023



Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



Agenda :

- Lancement de l'AAP : 24 octobre 2022
- Fermeture de l'application : 15 décembre 2022 à minuit
- Navette porteur DAR : du 16 au 21 décembre 2022
- Examen du dossier par les VP, les responsables scientifiques de hubs et de programmes gradués : du 02 au 06 janvier 2023
- Transmission aux élus du conseil scientifique : 9 janvier 2023
- Examen des demandes : conseil scientifique du 19 janvier 2023

Pour toute question relative à cet Appel à Soutien, envoyez votre demande à l'adresse : dar@univ-lille.fr

Contrats doctoraux labellisés exemple de 2023

Le CS labellisera environ 22 contrats doctoraux (sur les 105 financés par l'établissement et les supports qui seront obtenus dans le cadre de la LPR). Ces 18 supports concerneront les objectifs suivants :

- *Accompagner les lauréats de la chaire professeur junior (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner le développement des Programmes Gradués en lien avec les thématiques des 4 Hubs de l'Université (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les lauréats de l'IUF JUNIOR de la session 2022, dans la perspective du dépôt d'un projet ERC (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les lauréats de la chaire internationale WILL (en co-financement ou financement plein)*
- *Accompagnement des FHU labellisés en 2021 (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les projets structurants dans le cadre du hub Société(s) de l'Université (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les ECR (Equipes Communes de Recherche université-industrie, avec un co-financement industriel). A noter que l'engagement de co-financement du partenaire industriel devra être fourni lors du dépôt du dossier ;*
- *Participer à des actions phares, par exemple pour accompagner des projets*



projet Marie-Curie, ...) (en co-financement ou financement plein) ;
Accompagner les dispositifs d'accueil de Talents ou de Chaires d'excellence (en co-financement ou financement plein) ;
Accompagner la participation à un projet EQUIPEX+ (en co-financement ou financement plein et si la demande a été formulée lors du montage du dossier de candidature) ;
Développer l'internationalisation, pour accompagner les LAI (Laboratoires Associés Internationaux) financés par ULille ou les IRP (International Research Project) financés par les organismes nationaux de recherche, ceci dans le cadre de cotutelles s'inscrivant spécifiquement dans le programme scientifique de ces LAI/IRP (en co-financement avec le partenaire). A noter que l'engagement de co-financement de l'établissement partenaire devra être fourni lors du dépôt du dossier.

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



Candidature

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

L'application de saisie des demandes est ouverte

- jusqu'au **15 décembre 2022 à minuit**

Critères de sélection par le conseil scientifique :

- Pertinence scientifique du sujet,
- Adéquation avec les thématiques de labellisation décrites ci-dessus,
- Qualité de l'encadrement (l'avis des EG sera demandé après dépôt des sujets).
- Un sujet de thèse pourra avoir été / être soumis à d'autres AAP, notamment l'AAP des cotutelles avec les universités partenaires de l'Université, ou encore les thèses Région HdF. Dans ce cas, les différentes soumissions devront impérativement être signalées dans le formulaire de soumission au présent AAP thèses labellisées. **A noter qu'un même encadrant ne sera en aucun cas financé deux fois et qu'en cas de soumission à plusieurs AAP, un choix sera à effectuer.**

Toute demande devra être soumise au Directeur d'unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur-riche d'unité, ainsi qu'un classement en cas de demandes multiples émanant d'une même unité. L'avis (avec le classement le cas échéant) devra être déposé sur l'application au plus tard le 15 décembre 2022.

Les HUBS & programmes gradués seront également amenés à se prononcer sur les candidatures qui ressortent de leur périmètre (cf. calendrier).



Dispositifs doctoraux handicap MESRI

- Le contrat doctoral « handicap » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2023-88393>

Calendrier : **17 novembre 2022** : Envoi du courrier de lancement de la campagne aux présidences d'établissement

1^{er} février 2023 : Webinaire d'information destiné aux écoles doctorales.

du 20 mars 12h au 12 mai 17h : Dépôt des candidatures dans l'application [SIREDO](#)

- Le contrat doctoral « handicap » du CNRS (1 support obtenu en 2023)

Dispositifs doctoraux handicap CNRS

- Le contrat doctoral « handicap » du CNRS (1 support obtenu en 2023)
- <https://carrieres.cnrs.fr/actualites/recrutement-de-doctorants-en-situation-de-handicap/>
- **Calendrier de 2023** : 6 février à 12h : Ouverture des inscriptions sur le site Web
20 février au 19 mai : Auditions par les unités
22 mai à 12h : Clôture des inscriptions
3 juillet : Date limite de transmissions des candidatures par le SRSE aux instituts
3 juillet au 17 juillet : Expertise par les instituts et transmission au SRSE des candidats retenus
Fin juillet : Notification aux candidats admis et non admis
1er octobre : Début des contrats
- Attention : ne pas avoir déjà commencé sa thèse ; être bénéficiaire d'un justificatif de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

INCA

Appel à candidatures - Subventions doctorales 2023 – « Recherches sur le cancer en Sciences Humaines et Sociales, Épidémiologie et Santé publique »

Pour la 13ème année consécutive, l'Institut national du cancer (INCa) lance un appel à candidatures pour des subventions doctorales, afin de promouvoir des recherches en Sciences Humaines et Sociales (psychologie, sociologie, anthropologie, économie, philosophie, sciences politiques, droit, géographie, éthique, information et communication, promotion de la santé, etc.), Epidémiologie et Santé Publique dans le domaine de la lutte contre le cancer.

Les projets proposés dans le cadre de cet appel pourront relever de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie et de la santé publique, porter sur l'ensemble des enjeux attachés à la lutte contre le cancer et sur l'ensemble du continuum (recherche, prévention, dépistage, soins).

DOCUMENTS À CONSULTER

-  Appel à candidatures DOCSHS23 - PDF 2,66 Mo
-  Descriptif du projet AAC DOCSHS23 - WORD 62,89 ko

Date limite de soumission des candidatures : 9 mars 2023 16h



Allocations Région : rappel des règles

- C'est un sujet qui est **proposé par un EC** et c'est le sujet qui fait l'objet du choix de la Région
- La Région a ses propres critères de priorité
- La Région ne sélectionne **aucun D1**
- La Région réclame **un co-financement** autre que l'établissement
- La Région entend **toute aide financière et technique allogène** étayant le sujet (50%, 25%, prise en charge de frais de déplacement, appuis de réseaux, de matériel...)
- **Calendrier très serré** : appel en fin d'année civile avec envoi du dossier avant les congés de fin d'année (validé par l'UR et l'ED; passage en commission et dossiers retenus par ULille en CS de janvier ; passage en Région en février; résultats au printemps : classement par la Région en prioritaire, secondaire, non retenu; auditions début juin; remontée des dossiers RH le 15 juin)

Allocations Région et FEDER : 4 ED SHS 473 / 153 demi-supports en tout pour les Hauts-de-France (2023)

SCALAB	AL BILANI Sabah	Développement du vocabulaire en maternelle REP/REP+: étude ds mécanismes d'intégration lexicale pour une application numérique	CASALIS Séverine	Région orienté FEDER
SCALAB	COEUGNET Marine	Développement de la technique d'imagerie cérébrale pour modéliser l'effet des environnements odorants chez une personne réalisant un effort cognitif et/ou physique	DELEVOYE Yvonne	Région orienté FEDER
SCALAB	GUTIERREZ CISNEROS Angelica	Les processus neurocognitifs de la communication multilingue: intégration des informations pragmatiques en langue seconde, dans l'accent étranger ou en interaction sociale	BRUNELLIERE Angèle	50% Région + 25% Université de Nebrija + 25% ULille
IRHIS	FONTANA Valentin	Le faux-monnayage dans le nord du royaume de France (XV e -XVIII e siècle). Anatomie, conséquences et répression d'un crime socio-économique	JAMBU Jérôme	50% Région + 50% ULille



Région : les critères de priorisation

2 - Répartition des sujets sélectionnés par critère de priorisation régionale *situation au 6 avril 2023*

Parmi les sujets priorisés :

Priorité : Entreprise

La mobilisation de partenariats avec des entreprises

15 sujets font état de partenariats envisageables avec une entreprise régionale ou implantée en région, *dont 7 avec une PME au sens européen (sous réserve de vérifications). Cette année, il est possible d'orienter ces sujets vers un dépôt de demande d'allocation FEDER.*

Priorité : International

Les cotuelles de thèses avec des établissements de recherche, et les partenariats internationaux

24 sujets font état de partenariats envisageables en cotutelle (au sens double diplôme) avec une université ou établissement de recherche en Europe ou hors Europe.

6 autres sujets font état de partenariats internationaux envisageables avec cofinancement mais sans double diplôme.

Priorité : National

Projets labellisés au niveau national ou international, projets portés par des organismes nationaux de recherche implantés ou non en région



Région : les critères de priorisation

Priorité : Territoire	Projets avec cofinancements apportés par les territoires (collectivités territoriales), les centres hospitaliers ou l'Institut Pasteur de Lille
------------------------------	--

6 sujets ont sollicité ou vont solliciter le cofinancement de l'allocation par une collectivité :

- Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (*10 sujets seraient concernés mais le cofinancement par le PMCO est limité et peut être attribué à d'autres sujets non déposés à la Région, en référence à l'historique avec la Région : 3 en 2018, 4 en 2019, 3 en 2020, 2 en 2021, et 5 en 2022*) ;
- Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre (1 sujet) ;
- Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (1 sujet).

7 sujets ont sollicité un cofinancement par le CHU de Lille (2 sujets), la Clinique du Bois (1 sujet), l'Institut Pasteur de Lille (2 sujets), la Mutuelle Santé Picardie (1 sujet).

Priorité : Retombées socio-éco.	Retombées socio-économiques du projet pour le territoire régional
--	--

38 sujets sont sélectionnés plus spécialement par leurs retombées socio-économiques ou pour le fait qu'un potentiel de valorisation se déploierait dès les premiers résultats, pendant la thèse.

Priorité : Jeune HDR	Projets encadrés par des jeunes chercheurs ayant soutenu leur Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) depuis moins de 3 ans ou co-encadrés par des jeunes chercheurs souhaitant préparer leur HDR pendant le suivi de la thèse
-----------------------------	---

10 sujets sont sélectionnés sur le critère Jeune HDR.

15 autres sujets priorités sont portés par un jeune HDR en étant priorités par un autre critère ci-dessus.

Priorité : SHS	Projets relevant des sciences humaines et sociales (SHS), des sciences juridiques, politiques et de gestion (SJPG), ou des sciences économiques, de l'aménagement et du management (SESAM), et concernant une politique régionale ou une politique publique en lien avec l'action régionale
-----------------------	--

3 sujets sont sélectionnés sur le critère SHS.

13 autres sujets priorités relèvent des domaines des SHS, SESAM ou SJPG en étant priorités par un autre critère ci-dessus.

Région : priorisation par domaine

- Les Sciences pour l'Ingénieur (**74** sujets sélectionnés sur 114 déposés) ;
- Les Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (**47** sujets sur 64 déposés) ;
- Les Sciences Humaines et Sociales, Economiques, Juridique Politique Gestion (**14** sujets sur 36 déposés) ;
- La Biologie-Santé (**25** sujets sur 78 déposés).

SPI : 65% de réussite

SMRE: 73,45%

SHS, DEG : 39%

BSL: 32%

Total : 153 demis supports et **SHS : 9,1%** des aides aux doctorants

Contrats doctoraux « établissement » : concours organisé par l'ED



- **Règles générales**
- - Les sujets libres seront présentés sous forme de dossier par un candidat au concours cf pièces indiquées PJ selon les critères définis par le conseil de l'ED. Ce dossier est préalablement classé au sein du laboratoire après avoir reçu l'avis motivé du directeur ou de la directrice de laboratoire et du directeur ou de la directrice de thèse potentiel.le.
- - Afin que les chances puissent se répartir entre tous, **un directeur ou une directrice de thèse ne peut bénéficier que d'un support de thèse établissement par année**
- Le concours, avec un nombre restreint de supports, implique un niveau d'excellence : l'obtention au mémoire de master de la mention TB, et une moyenne de master (M1 et M2) correspondant à la **mention bien minimum** (examen des éventuelles exceptions lors du conseil restreint d'examen des dossiers).
- Les candidats rédigent un dossier entre mars et mai (qui est transmis à l'ED par le laboratoire selon un calendrier défini par la direction de l'ED). **Chaque laboratoire ne pourra transmettre plus de 3 dossiers par année.**
- Après la sélection des dossiers au début du mois de juin, l'**audition** est organisée pour un maximum de 24 candidats peu après la mi-juin.

Critères de sélection du dossier

- **Sur le profil du candidat**
 - - Note de mémoire de Master (mention très bien 16 et plus) et moyenne des deux années de Master : mention bien minimum (14 et plus)
 - - CV reflétant les expériences complémentaires (parcours international, double cursus ou multiple, investissement dans la recherche, expérience professionnelle liée au parcours)
- **Sur le sujet** : * Insertion dans l'UR cohérence avec les axes de recherche ou certains projets de l'UR et de l'encadrement (classement par l'UR)
- Insertion dans le champ disciplinaire et originalité,
 - - État de la question,
 - - pertinence et actualité de la bibliographie,
 - - clarté de la problématique et du cadre théorique
- Méthodologie présentée
 - - Corpus délimité et pertinent,
 - - précisions sur les modalités de traitement du corpus
- Faisabilité
 - - Présence d'un chronogramme/calendrier fonctionnel,
 - - anticipation des éventuels problèmes,
 - - retombées...

Critères de sélection à l'audition

Audition : 7 mn de présentation, 8 minutes d'échanges

- Sur la prestation orale
- - Qualité de la communication et/ou des supports
- - cohérence et structure de l'exposé
- - qualité et pertinence des réponses
- - ouverture au dialogue



Grille de notation

Groupe de critères	
Sur le projet	
1. Sur le profil du candidat et insertion du projet au sein de l'UR	/5
2. Insertion dans le champ disciplinaire et originalité du sujet	/5
3. Méthodologie présentée	/5
4. Faisabilité	/5
Sous total	/20
Sur la prestation orale	
5. Qualité de la communication et/ou des supports	/5
6. Cohérence et structure de l'exposé	/5
7. Qualité et pertinence des réponses	/5
8. ouverture au dialogue et à la discussion	/5
Sous total	/20
TOTAL GLOBAL	/40

Le doctorat en VAE



- Mardi 11 octobre 2022: les 20 ans de la VAE organisé par le rectorat de Lille
- 2022 : 1 doctorat par VAE à Halma
- 2023-2024: 5 dossiers en préparation
- Le doctorat par VAE se distingue du doctorat sur travaux : l'un repose sur l'expérience professionnelle et la recherche de terrain, l'autre sur l'expérience académique et de recherche plus théorique
- Attention, le doctorat sur travaux est peu usité et ne bénéficie pas d'une réelle audience au sein des CNU: bien se renseigner au préalable auprès de sa section et avoir un dossier scientifique très solide.

Doctorants sans master, en reprise d'études ou après VAE

- Pour les étudiants qui sortent du cas de figure classique de la thèse après un master, le modèle de typologie adopté est également intéressant :
 - Les compétences d'appui correspondent, notamment, aux capacités techniques/savoir-faire expérimentaux, aux comportements adaptés, aux connaissances requises
 - Les compétences en développement sont des compétences de niveau avancé dont il convient de juger la capacité du doctorant à les mobiliser dans un contexte de recherche (par opposition à un contexte « applicatif » simple de niveau master/ingénieur).
 - Les compétences nouvelles doivent correspondre au projet professionnel
- Pour une VAE, le modèle à 3 types permet d'organiser l'évaluation en trois étapes successives :
 - Les compétences d'appui doivent être maîtrisées à un haut niveau, dépassant celui d'un niveau master/ingénieur
 - Les compétences en développement doivent pouvoir avoir été mobilisées dans des contextes qui correspondent à des activités de recherche.
 - Il faut enfin prouver que des compétences de haut niveau acquises (les compétences nouvelles) ont été mises en œuvre au service de la réalisation d'un objectif scientifique original et ambitieux.

Montage du dossier de recevabilité : étapes 1 et 2

- Prendre contact avec l'ED pour un premier examen du dossier
- Le candidat prend contact avec la cellule VAE de la Direction de la Formation Continue Alternance (DFCA) de l'Université de Lille. Après le premier entretien de positionnement avec un conseiller VAE, le candidat lui fournit un dossier de recevabilité comprenant les éléments suivants (attention prix du dossier non remboursable, 100 euros; réponse dans les deux mois) :
 - un courrier (moins de 5 pages) explicitant le contexte de la demande, les motivations et les projets du candidat ainsi que l'originalité des travaux qui pourront être présentés
 - un Curriculum Vitae détaillé,
 - Les copies ou attestations de diplômes
 - Un justificatif attestant de la situation professionnelle (attestation d'emploi, attestation de Pôle Emploi, ...)
 - un descriptif détaillé des activités professionnelles, de recherche, accompagné des productions scientifiques et techniques : livres et ouvrages, publications nationales et internationales dans des revues à comités de lecture, communication dans des congrès nationaux et internationaux avec publication des actes, communications sans publication des actes, autres communications (séminaires, etc.), rapports scientifiques et techniques, rapports d'études, brevets et innovations...
- La demande de recevabilité officielle dûment complétée et signée, CERFA 12818*02 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

Etape 3 recevabilité scientifique

- L'ED examine le dossier le valide ou non en formulant un avis de recevabilité; elle identifie l'UR concernée et valide le choix du référent qui accompagnera le doctorant dans sa démarche (non obligatoire; prix 1600 à 3400 euros assumé par l'employeur au titre de la formation professionnelle; l'employeur peut aussi être l'université)
- Le candidat peut alors s'inscrire, il signe la charte du doctorat et a un an pour soutenir
- Un contrat est établi par la DFCA

Etape 4 contenu du mémoire

- un retour réflexif sur le parcours professionnel et personnel de chercheur : au travers de l'analyse des activités, de l'identification des aptitudes et des compétences, l'objectif est de dégager le ou les principaux axes de recherche, de cerner la cohérence, la complexité, l'originalité de l'objet de la recherche.
- une analyse du travail et des méthodes des recherches effectuées, comprenant une argumentation sur les résultats scientifiques obtenus positionnée par rapport à une bibliographie récente et pertinente, les publications du candidat (livres, ouvrages, publications nationales et internationales dans des revues à comité de lecture, communications dans des congrès nationaux et internationaux avec publication des actes, communications sans publication des actes, autres communications type séminaires, colloques, rapports scientifiques, rapports techniques, rapports d'études, brevets et innovations..., et dans le cas d'artistes : créations, interprétations, Master Class...).
- Une identification de perspectives de recherches pertinentes.

Etape 5 Préparation de la soutenance

- Lorsque le référent VAE est satisfait du mémoire, il propose à l'ED, 2 (ou 3) rapporteurs extérieurs (mêmes critères que pour une thèse de doctorat hors VAE).
- *Les rapporteurs sont habilités à diriger des recherches ou appartiennent à l'une des catégories mentionnées au 1° et au 2° de l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016.*
- *Sauf si le champ disciplinaire ou le contenu des travaux ne le permettent pas, les deux rapporteurs sont extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat VAE Doctorat. Ils peuvent appartenir à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers ou à d'autres organismes étrangers. Les rapporteurs ne doivent pas être impliqués dans le travail du candidat (pas de projet ou publication commune).*
- Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits, selon la procédure de soutenance de doctorat de l'Université de Lille.
- Le jury est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'Ecole doctorale, sur proposition du référent VAE.
- Le nombre de membres du jury est compris entre quatre et huit. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'Ecole doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche concerné. Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes. La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou personnels assimilés. Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le président doit être un professeur d'Université ou assimilé.
- Le référent VAE siège au jury, mais n'a pas de voix délibérative lors de la délibération.

Etape 6 soutenance du doctorat en VAE

- **Etape 1 : Etude du dossier du candidat avant la soutenance**
- Le jury se réunit à huis-clos pour échanger des avis sur le dossier du candidat et identifier les questions qu'il sera nécessaire de poser au candidat lors de l'entretien.
- **Etape 2 : Soutenance du candidat et entretien avec les membres du jury.**
- Le candidat présente publiquement son dossier de VAE et son travail de recherche sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet présente un caractère de confidentialité avéré. En cas de soutenance publique, certaines informations, jugées confidentielles par le candidat, pourront être présentées à huis-clos sous condition de demande préalable à l'Université de Lille.
- S'en suit une discussion avec les membres du jury qui porte sur les travaux de recherche du candidat, son parcours de chercheur, ses perspectives de recherche et son projet professionnel.
- **Etape 3 : Délibération du jury**
- Le jury se réunit à huis-clos pour délibérer. Il propose d'attribuer en totalité ou en partie le diplôme ou de ne rien attribuer. Il définit la nature des acquis et ceux devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire, dans le cas d'une validation partielle, ainsi que la manière de les acquérir. Il rédige un rapport de soutenance.
- En cas de validation totale, le diplôme est délivré par l'Université de Lille.
- En cas de validation partielle (conforme à la législation sur la VAE), le jury prescrit des compléments au candidat pour lui permettre d'obtenir la totalité du doctorat.
- **Etape 4 : Restitution de la décision au candidat par le jury**
- Le jury rend sa décision au candidat directement à la suite des délibérations. Le président de jury adresse au Chef d'Etablissement un rapport précisant l'étendue de la validation accordée.
- Le chef d'établissement notifie ces décisions au candidat.

COFRA : convention de formation par la recherche en administration

Dispositif MESRI "1000 doctorants pour les territoires"

- projet de thèse qui porte sur des "priorités gouvernementales" : <https://www.gouvernement.fr/actualite/les-priorites-du-gouvernement-pour-une-france-plus-independante-et-plus-juste>,
- Du neuf sur les COFRA?
- Thèses COFRA : un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour le [#recrutement](#) de [#doctorants](#) dans les administrations de la [#fonctionpublique](#) de l'État.

L'objectif des COFRA est de faciliter la réalisation de thèses au sein des administrations de l'État, dans le cadre de contrats de recherche du même nom.

La première vague de l'expérimentation a permis de conclure une **dizaine** de COFRA en **2022** et le second appel à manifestation d'intérêt porte l'ambition d'en déployer une **centaine** à la rentrée **2023**.

Les administrations intéressées par l'accueil de doctorants dans leurs services doivent déposer un dossier de candidature en ligne avant le 20 juin 2023.



COFRA: plus d'informations

- <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/theses-cofra-lancement-de-lappel-manifestation-dinteret-pour-le-recrutement-de-doctorants>
- Les administrations qui emploient une doctorante ou un doctorant dans le cadre d'une COFRA bénéficieront d'un cofinancement de **14 000 €** par an et par COFRA sur les 3 ans que dure le contrat de projet, le reste du financement relevant de l'administration d'accueil.

Ecole doctorale
Sciences de l'Homme et de la Société
Université Lille Nord de France



La CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche)

Il repose sur l'association de quatre acteurs :

- **L'employeur recrute en CDI ou CDD un diplômé de niveau M** à qui il confie une **mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique**. Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à **23 484 € annuel brut**. Les travaux constitueront l'objet de la thèse du salarié-doctorant.
- **Le laboratoire de recherche académique** encadre les travaux du salarié-doctorant qui est inscrit dans l'école doctorale de rattachement du laboratoire. Un contrat de thèse (ou convention de formation) est signé entre le doctorant et son laboratoire.
- **Le doctorant** consacre 100% de son temps (qui peut être partagé entre l'employeur et le laboratoire académique) à ses travaux de recherche. Il bénéficie d'une double formation académique et professionnelle (encadrement par un directeur de thèse et par un « tuteur scientifique » désigné par l'employeur).
- **L'ANRT (l'Agence Nationale de Recherche Technologie** qui gère la mise en œuvre et la gestion du dispositif **Cifre**) **contracte avec l'employeur une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre)** sur la base de laquelle une **subvention de 14 000 €** est versée à l'employeur. A cette subvention peut s'ajouter le **crédit d'impôt recherche (CIR)**, si l'employeur en bénéficie,

Pour aller plus loin sur les CIFRE

- Site de l'ANRT (« préparer sa CIFRE ») :
<https://www.anrt.asso.fr/fr/preparer-sa-cifre-7845/>
- Site de l'ADCIFRESHS (Association des doctorants et docteurs CIFRE en Sciences Humaines et Sociales) :
<https://adcifreshs.wixsite.com/adcifreshs>



DOCUMENTS A TELECHARGER

Pour répondre à vos questions sur
la nouvelle plateforme :
[hotline-plateforme-
cifre@anrt.asso.fr](mailto:hotline-plateforme-cifre@anrt.asso.fr)

FAQ nouvelle plateforme Cifre

- > Brochure générale
- > Fiche "Comment monter sa Cifre"
- > Conditions générales d'octroi et d'éligibilité de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
- > Guide du déposant
- > Rapport d'activité annuel 1ère et 2ème année
- > Trame de rédaction du contrat de collaboration

Le contrat doctoral de droit privé



- Créé par l'article 6 de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche 2020)
- Codifié à l'article L. 412-3 code de la recherche, par dérogation à l'article L1221-2 du code du travail
- Régi par les dispositions du décret 2021-1233 du 25 septembre 2021
- => C'est le pendant du contrat doctoral de droit public
- **Périmètre** : Employeurs dont les salariés relèvent du droit privé (Code du travail) : entreprises, EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), FRUP (Fondation Reconnue d'Utilité Publique), EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), ...
- **Objet** : Activité de recherche confiée à un salarié inscrit en formation doctorale (L412-1 du Code de la recherche, L612-7 du Code de l'éducation)
 - Elle doit être son activité principale (supérieure ou égale à 5/6 de la durée totale annuelle)
 - Et en adéquation avec son sujet de thèse (vérification par les écoles doctorales au moment des inscriptions et réinscriptions)
- **Durée** : CDD de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an. Des prolongations de 9 mois maximum sont possibles en cas de maternité, maladie ou accident du travail. possibilité de rupture anticipée sans le versement d'indemnités si le salarié n'est pas réinscrit en formation doctorale.
- Ce contrat sera également utilisé pour le recrutement d'un doctorant CIFRE

Le contrat doctoral de droit privé



- Le décret d'application apporte des **garanties** aux **doctorants** et aux **employeurs** sur la base d'une **collaboration étroite** avec **l'Ecole Doctorale** :
- Rapprochement en vue de définir les **contours du sujet de thèse et les modalités de publication de l'emploi**
 - **Convention de collaboration** entre l'employeur, le salarié doctorant et l'établissement d'inscription qui intègre des éléments concernant : Les **conditions matérielles** de réalisation du projet de recherche, les **temps de présence** chez l'employeur et les activités complémentaires
 - La définition des modalités de **partage des résultats**
 - L'accès aux **formations** proposées par l'école doctorale et l'employeur
- **Nomination d'un référent** au sein de l'entreprise chargé d'accompagner le salarié doctorant dans son environnement professionnel et d'assurer le suivi technique et scientifique de l'activité de recherche, en collaboration avec le directeur de thèse.

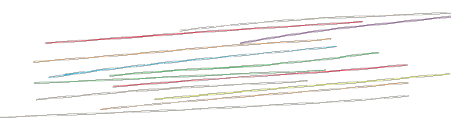
BILAN ACTIVITES

Janvier 2018 à juin 2023

Fabienne HIEN – chargée accompagnement et suivi carrières des doctorants SHS

Ce bilan concerne :

- *Les laboratoires de l'université de Lille rattachés à l'ED SHS;*
- *Les Ecoles Doctorales SJPG (Sciences Juridiques Politiques et de Gestion) et SESAM (Sciences Economiques et Sciences de l'Aménagement et du Management). En effet, au printemps 2021, les formations professionnelles ont été ouvertes à ces deux autres écoles doctorales, ainsi que les prestations d'aide au montage CIFRE.*



ACTIVITES FORMATIONS :

Formations professionnelles dispensées dans le cadre de la Maquette de la formation doctorale

Module A1 (12 crédits) : Formation méthodologique et interdisciplinaire

Dans 1 élément au choix : **Journées carrières (4 crédits)**, *2 sessions de 2 jours par an entre janvier et juin (24 heures)*

Module A2 (12 crédits) : Connaissance du milieu professionnel

- élément obligatoire pour les non salariés : **Valorisation du doctorat et portfolio de compétences (6 crédits)**, *21 journées de 7 heures, soit 147 heures / an (dont 50 % en visio)*
- Dans 1 élément au choix : **Administration et valorisation de la recherche (6 crédits)**, *une session annuelle en juin : 2 jours et demi, soit 15 heures*

ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT

1) **AIDE AU MONTAGE CIFRE** : aide à la recherche d'employeurs potentiels, aide au montage du dossier,...

ED SHS : 48 dossiers accompagnés, 15 dossiers financés

ED SJPG : 8 dossiers accompagnés

ED SESAM : 2 dossiers accompagnés

2) **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA POURSUITE DE CARRIERE** (aide définition projets professionnels, aide recherche d'emploi pendant la thèse quand pas de financement...) et **réalisation de bilans de compétences** pour les personnes qui ne mènent pas leur doctorat à son terme

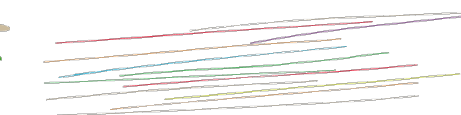
ED SHS : 65 personnes accompagnées

3) **INSTRUCTION DE DOSSIERS ET ACCOMPAGNEMENT A LA VAE DOCTORAT**

- Financé et abouti : 1 doctorat Archéologie (jury décembre 2021)

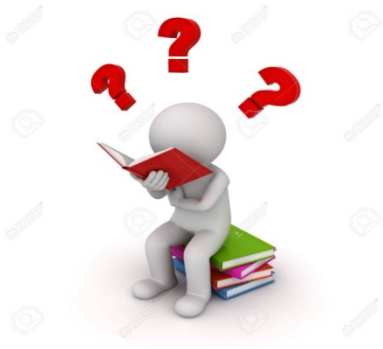
- En cours : 5 doctorats (dont un financé), domaine : sciences de l'information et de la communication, histoire de l'art (2), architecture, épistémologie et histoire des sciences

NB : apport aide et conseil pour 2 doctorats hors EDSHS : un doctorat en droit et un doctorat en sciences pour l'ingénieur

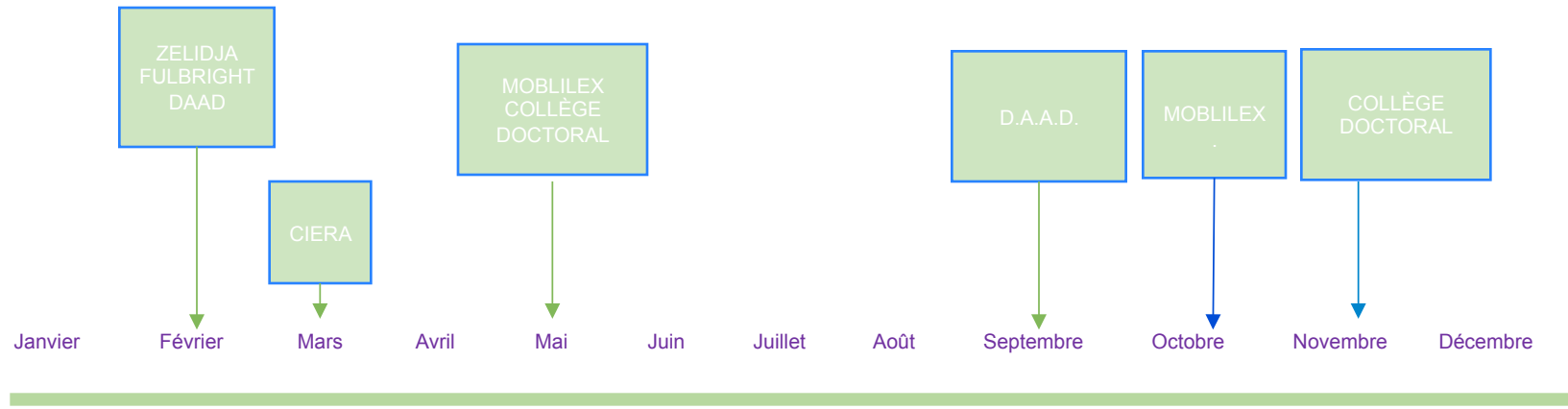


Aide au montage CIFRE et accompagnements individuels : bilan quantitatif par unité de recherche

Intitulé complet de l'unité de recherche	Localisation géographique	aide montage CIFRE	accompagne poursuite de carrière	TOTAL
ALITHILA (Analyses Littéraires et Histoire de la Langue)	Université de Lille	4	13	17
CEAC (Centre d'Etudes des Arts Contemporains)	Université de Lille	3	1	4
CECILLE (Centre d'Etudes en Civilisations, Langues et Lettres Etrangères)	Université de Lille	4	9	13
CIREL (Centre Inter-universitaire de Recherche en Education)	Université de Lille	12	7	19
GERIICO (Groupe d'Etudes et de Recherches en Information et Communication)	Université de Lille	7	3	10
HALMA (Histoire, Archéologie, Littératures des Mondes Anciens)	Université de Lille	1	4	5
IRHIS (Institut de Recherches Historiques du Septentrion)	Université de Lille	7	5	12
LACTH (ENSAPL)	Université de Lille	1	1	2
PSITEC (Psychologie : Interactions, Temps , Emotions, Cognition !)	Université de Lille	2	4	6
SCALab - Sciences Cognitives, Sciences Affectives	Université de Lille	5	13	18
STL (Savoirs, Textes, langages)	Université de Lille	2	5	7
TOTAL		48	65	113



CALENDRIER



Zelidja 2023 : 3/3



AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES

- ✓ **Aide de l'unité de recherche (au national et à l'international)**
- ✓ **L'aide de l'École Doctorale (à l'international sauf exceptions)**
- ✓ **L'aide du Conseil Régional – Bourse « Mermoz »**
- ✓ **MOBILLEX (concours des RI de l'ULille)**
- ✓ **Bourse du Collège doctoral (à l'international, entrant ou sortant)**
- ✓ **Programmes Fulbright**
- ✓ **Bourse de l'Académie française Zellidja**
- ✓ **Aides du Centre interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne – CIERA,**
- ✓ **Aides du DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst**





AIDES DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- L'aide ponctuelle de l'ED ne sera attribuée qu'une seule fois pendant l'année civile.
- Le montant maximum de l'aide sera de 500€ pour l'année 2023-2024.
- Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site de l'ED :
- <https://edshs.meshs.fr/financements/autres-aides>
- L'ED peut aider les doctorants pour des missions ponctuelles en partenariat avec les laboratoires.
- Seuls sont soutenus des projets internationaux programmés pendant les 4 premières années de la thèse.



AIDES DES PARCOURS GRADUÉS

- L'aide ponctuelle pour les PG 3 Informations et connaissances de la société (Marc LEFRANC) et 4 Cultures, sociétés et pratiques en mutation (Elodie CASTEX & Alexandra HYARD)
- Le montant maximum de l'aide sera de 500€ pour l'année 2023-2024.
- L'inscription se fait en ligne; deux fois dans l'année
- Seuls ceux qui assistent chaque année aux séminaires des Parcours gradués sont éligibles à l'AAP

Mise en place des parcours gradués: 2022-2023, année 2

- 3 journées de rentrée PG 4 : 8 et 9 septembre 2022
- Un **supplément au diplôme**; une charte à remplir (international...)
- Une formation ciblée sur les HUB de l'i-site : 3, IKS Humanités numériques et 4 Cultures, sociétés et pratiques en mutation
- Marc Lefranc, Professeur de physique, responsable du parcours gradué "Human-friendly digital world" du HUB3 « Monde numérique au service de l'humain » (Coordinateur : Yann Coello, Professeur de psychologie)
marc.lefranc@univ-lille.fr
- Elodie CASTEX & Alexandra HYARD, responsables du parcours gradué du HUB4 Hub « Cultures, sociétés, pratiques en mutation » (Coordinateur : Philippe Sabot, Professeur de philosophie)
- Emilie ADELIN Coordinatrice soutien aux Graduate Programmes Direction d'Appui à la Recherche (DAR) emilie.adeline@univ-lille.fr |
<http://www.isite-ulne.fr/index.php/fr/programmes-gradues/> +33.(0).3.20.79.86.01
Université de Lille

AIDES DU CONSEIL REGIONAL OU BOURSE MERMOZ

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=MERMOZ17>

- **Bourses régionales MERMOZ** : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif997>
- Dans le cadre de la politique « Enseignement Supérieur », la Région a instauré des bourses régionales de mobilité à l'international destinées à favoriser les déplacements des étudiants à l'étranger dans le cadre de leur cursus.
- **Durée de financement** : 12 à 26 semaines
- **Zone éligible** : Tous pays étrangers La mobilité doit être faite de façon continue dans le même pays.
- **Montant de l'aide** : 92.40 € par semaine maximum. Le calcul se fait en fonction du quotient familial.



AIDES DU COLLÈGE DOCTORAL

Le collège doctoral contribue 2 fois par an à des projets internationaux (AAP septembre et janvier; réponse novembre et mai cf calendrier). L'AAP concerne les 7 ED et le budget est en baisse.

Cet appel s'adresse à tous les doctorants pour des mobilités allant d'1 à 6 mois. Les déplacements se feront entre le 1^{er} février et le 15 octobre de chaque année.

Les demandes se font en ligne et nécessitent une validation par l'UR et par l'ED. Les directions des 7 ED font partie du jury.

Un cofinancement est demandé (exemple UR+ED).

L'information vous est communiquée via la newsletter, le site de l'ED et par mail.



MOBLILEX

- L'université de Lille propose 2 appels par an généralement en mai et en novembre pour des aides à la mobilités à l'international.
- Les candidatures se font en ligne ; un cofinancement est recommandé et une seule candidature pendant la durée de sa thèse.
- La durée du séjour est de 3 à 12 mois ; depuis cette année possibilité de fractionner le séjour
- Le séjour doit se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 août pour l'appel de novembre et entre le 1^{er} juin et le 31 décembre pour l'appel de mai.
- Le montant maximum attribué est de 650 € par mois. Il est recommandé de ne pas surévaluer les demandes.
- Cet appel est réservé aux doctorants de Lille et ne peut être cumulable avec celle du Conseil Régional, AMI, I-SITE, COLLÈGE DOCTORAL.
- L'information est communiquée via la newsletter, le site de l'ED et par mail.

Les Programmes Fulbright comportent 1 session par an généralement en février, les dossiers sont gérés par la commission franco-américaine, le montant varie entre 1500 et 2000 \$ pour un séjour de 4 à 12 mois. 15 bourses sont accordées toutes disciplines confondues. Si un candidat n'est pas retenu pour une bourse Fulbright, la commission peut orienter son dossier vers les programmes de fondations privées telles que Fernand Braudel, Monahan, Harvard, etc..

<https://fulbright-france.org/fr/bourses/doctorants/fulbright-hauts-france>

Cycle 2024-2025

Date limite de dépôt de dossier : 20 décembre 2023. Aucune candidature retardataire ne sera acceptée.

- **Eligibilité : doctorant.e français.e inscrit.e en thèse dans une institution de la région Hauts-de-France**
- **Disciplines : sciences exactes, sciences du vivant, humanités numériques et priorités stratégiques de la région**
- **Durée : 4 à 12 mois en fonction du projet de recherche**
- **Nombre de bourses : 1 à 2**
- **Montant : variable selon la destination et le statut du/de la candidat.e**
 - **Doctorant.e avec allocation doctorale : entre 1 500 \$ et 1 950 \$ par mois**
 - **Doctorant.e sans allocation : entre 1 800 \$ et 2 340 \$ par mois**
- **Date du départ : entre le 1er août 2024 et le 1er mai 2025**



AIDES DU CIERA ET DU DAAD



- **Les Aides du CIERA** (Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne) pour des séjours de 4 à 6 mois, 1 session par an généralement en mars. Le montant de l'aide varie en 400 et 600 € par mois.
- **Les Aides du DAAD** (Deutscher Akademischer Austauschdienst) 2 sessions par an, généralement en septembre et en février pour des séjours de 1 à 6 mois et un montant de 1 000 € par mois.

AIDES DES FONDATIONS PRIVÉES

- Bourses de recherche « Paola Sandi »,
- Bourse d'Excellence « Eole »,
- Bourses d'Études de l'École Française, d'Extrême Orient (EFEO),
- Bourse Jean Walter Zellidja,
- Bourse de la Fondation Martine Aublet,
- Bourses de la Fondation de France,
- Bourse de la Fondation BILL et MELINDA GATES,
- Bourse du Rotary Club
- Banque de France
- Autres

Le point sur le réseau RESCAM

6. BUDGET

RECETTES 2020-23		
Reliquat 2019	Transfert de Toulouse à Grenoble	1 500 €
Cotisations annuelles 2020	500 euros*18 membres	9 000 €
Cotisations annuelles 2021	500 euros*18 membres	9 000 €
Cotisations annuelles 2022	500 euros*18 membres	9 000 €
Cotisations annuelles 2023	500 euros*18 membres	9 000 €
TOTAL		37 500 €
DÉPENSES 2020-23		
Masse salariale 2020	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Masse salariale 2021	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Masse salariale 2022	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Masse salariale 2023	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Fonctionnement 2020		0 €
Fonctionnement 2021	colloque RESCAM (Hébergement doctorants, invités et conférencière // Transport conférencière et intervenants // Restauration : pauses cafés, 2 caterings à midi, 1 cocktail à la fin, 1 repas du conseil le 15.09) Supports de com, goodies, traduction, montage filmique 700)	8 498 €
Stage 2021	communication et mise à jour du site web - 2 mois	1 300 €
Fonctionnement 2022	Maintenance site web + nom du site pour 2 ans	720 €
Fonctionnement 2022	Déplacement réunion comité à Paris (transport / hôtel / restaurant)	1 007 €
Stage 2022	En communication - 2 semaines	273 €
Fonctionnement 2023	Prestation web par Protocol Astral	300 €
Fonctionnement 2023	Résidences mobilités	14 519 €
Fonctionnement 2023	Documentation mobilités resCAM (7 * 500 €)	3 500 €
TOTAL		34 747 €
	RELIQUAT disponible pour le fonctionnement en 2023	2 753 €

Les mobilités du réseau: résidences d'artistes

PROJET MOBILITÉS : RÉSIDENCES POUR LES THÈSES EN RECHERCHE-CRÉATION

- Rappel :
 - Projet discuté lors de la réunion du conseil du 15 septembre 2021
 - Appel destiné aux doctorant(e)s en recherche-création en France et dont l'école doctorale d'appartenance est membre du resCAM
 - Universités sollicitées pour dresser un état des lieux pouvant accueillir un(e) doctorant(e) en résidence
 - Plusieurs réunions avec des collègues et juristes pour valider les modalités de mise en œuvre
 - Budget / projet : 2 250 € pour 2 semaines max à réaliser avant fin 2024 et tant que l'étudiant(e) a le statut de doctorant
 - Budget éventuel à prévoir pour la documentation audiovisuelle (à discuter par la direction du resCAM directement avec les laboratoires d'accueil pour déterminer les moyens existants ou à mettre en œuvre)
 - Convention de reversement à mettre en place avec le laboratoire d'origine du doctorant(e) – Pas de versement directement aux doctorant(e)s
 - Appel 2023 lancé en mars 2023 (voir en annexe)
- Universités accueillantes 2023-2024 :
 - **Franche-Comté** - UR 4661 ELLIADD (édition, littératures, langages, informatique, arts, didactiques, discours)
 - **Grenoble Alpes** - UMR 5316 LITT&ARTS
 - **Rennes 2** - Trois unités d'accueil : EA PTAC (pratiques et théories de l'art contemporain) | EA 3208 APP (arts : pratiques et poétiques) | EA 7465 GRIEF (groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes)
 - **Strasbourg** - UR 3402 ACCRA (Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques)
- Candidatures 2023-2024:
 - 8 dossiers reçus étudiés par un jury (chaque dossier a été étudié en amont par deux membres du resCAM) réuni le 15 juin 2023 : 1 dossier refusé (projet manquant de maturité dans son avancement, la candidate pourra repostuler l'année prochaine)
 - Universités d'origine des doctorant(e)s : Aix-Marseille, Bourgogne Franche-Comté, Paris 8 (3), Rennes 2 (2), Strasbourg
 - Universités demandées : Bourgogne Franche-Comté, Grenoble (2), Rennes 2 (2), Strasbourg (3)
 - Communication des résultats aux doctorant(e)s à venir en mettant en copie : la direction du laboratoire d'origine du(de la) doctorant(e), la direction de thèse, le représentant resCAM de l'ED dont dépend le doctorant(e), l'ED, la direction du laboratoire d'accueil

